

## COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Le vendredi vingt et un octobre deux mille vingt deux à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale.**

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	28 +27	55
Quorum		52
Total des voix (P32 +R43)		75
Majorité absolue		39

### ETAIENT PRESENTS :

24 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jean-Louis BROCHIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mmes	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon
MM.	Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M. Christian HUBAUD

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/10/2022

Application agréée E-legalite.com

COMMUNES DE 1 500 à 15 000

99\_DE-084-258402304-20221021-DELTB\_2022

- Mme Marie-Christine ALZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège de habitants
- MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Yves WIGT
- MM. Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse par Philippe GINOUX  
Didier REAULT, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Christian HUBAUD
- Mme Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse par Sylvie GREGOIRE

20 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Mireille SUEUR
- M. Jean-Marc BRABANT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme Martine CESARI, déléguée de la Métropole Aix Marseille par Marylène BONFILLON
- MM. Jean-David CIOT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC  
Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST  
Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Jean-Louis BROCHIER
- Mme Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
- Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM. Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Christian ONTIVEROS  
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT  
René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Yvan BOURELLY  
Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
- Mme David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ TOCABENS
- MM. Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Isabelle PORTEFAIX  
Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Serge CURNIER  
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre TEMPLIER  
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA  
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jacques NATTA  
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
- Mme Amapola VENTRON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM. Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Lucien GALLAND  
Rémi ODDOU, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Vincent DAVAL  
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Marie-Christine LAZARO

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- M. Bernard ALAMELLE, délégué suppléant de Pertuis
- Mmes. Véronique BOUTEILLE, SMAVD  
Frédérique COUTAZ, SMAVD
- MM. Christian DODDOLI, SMAVD  
Julien GOBERT, SMAVD  
Bertrand JACOPIN, SMAVD  
Philippe PICON, SMAVD  
Patrick ROUILLES, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Délibération n° 2022-51  
Formation Générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

### *Gestion domaniale - perspectives de gestion Moyenne Durance*

Lors de la séance de juin dernier, le Comité Syndical s'est positionné pour donner mandat aux services de travailler avec les Directions Départementales des Territoires des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes à une prise en gestion du Domaine Public Fluvial de Moyenne Durance sous un mode concessif au moyen d'un avenant à la concession actuelle délivrée sur la Basse Durance. Une concession du Domaine Public Fluvial étendue à la Moyenne Durance est en effet la modalité de remise en gestion la plus adaptée par rapport à la concession existante en Basse-Durance qui prend fin en 2032. Le mode concessif permet de justifier le financement de ces nouvelles charges par des recettes issues de la concession actuelle de la Basse-Durance en traduisant une solidarité « aval-amont ». Une mutualisation des moyens (humains, financiers et logistiques) serait alors possible et légitimerait une homogénéité au plan comptable et un équilibre économique de la concession. Les autres modalités de gestion étudiées interdisent juridiquement au SMAVD de procéder à cette mutualisation.

Concernant l'organisation de la procédure de délimitation du DPF et après réalisation d'un benchmark national, les conclusions de l'étude démontrent que pour de nombreux cas l'Etat n'accorde pas d'importance à une délimitation préalable du DPF naturel avant remise en gestion, ni même avant son transfert de propriété. En effet, il est considéré que la délimitation est purement indicative et fluctuante en raison du caractère évolutif du plenissimum flumen. L'existence de nombreuses décorrélations des limites du DPF en Basse-Durance avec la réalité physique de la rivière confirme le caractère temporaire et évolutif de la délimitation.

Les services de l'Etat (DDT 05, DDT 04, DREAL) ont affirmé leur accord de principe sur un tel montage courant septembre. Une réunion se tiendra donc le 17 novembre prochain avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'étudier les préalables nécessaires à la conclusion d'un tel avenant concernant la concession actuelle. La gestion des Domaines Privés de l'Etat sera abordée de façon incidente afin que le SMAVD puisse disposer en Moyenne Durance des outils de gestion comparables à ceux de la Basse Durance.

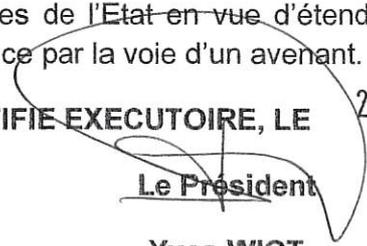
**Le Comité Syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de l'avancement des travaux de concertation et de l'accord de principe émis par les services de l'Etat en vue d'étendre le mode concessif existant en Basse Durance à la Moyenne Durance par la voie d'un avenant.

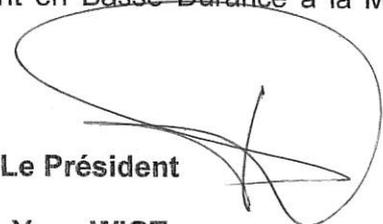
CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

26 OCT. 2022

  
Le Président

Yves WIGT



  
Le Président

Yves WIGT